

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 03 Mars 1997 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil provisoire de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Jeannine Patry, Jocelyne Bureau, Messieurs les Conseillers Gaston Lessard, Lauréat Lessard, Réjean Cliche, René Veilleux, René-Yves Desjardins, Viateur Cloutier, André Bizier et Benoît Prévost formant quorum sous la Présidence de Monsieur Eudore Perron, Maire.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

46-97

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur René-Yves Desjardins,  
Secondé par Monsieur Gaston Lessard,  
et résolu que l'ordre du jour de la présente session est adopté tel que présenté.

ADOPTE

47-97

**ADOPTION DU DERNIER PROCES-VERBAL**

Proposé par Madame Jocelyne Bureau,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 03 février 1997 est adoption tel que présenté.

ADOPTE

Monsieur Alain Du Sault prend siège à 20 :05 heures.

Monsieur Pierre Paquet de CAUCA vient faire une bref information sur le 911 et quoi faire pour avoir son service. Aussi était présent Monsieur Jean-Yves Veilleux, Président du téléphone de Saint-Victor. Monsieur Marc Bureau, Chef pompier qui est aussi présent fait la remarque que le 911 est un bon outil pour les pompiers de Saint-Victor.

48-98

**DEMANDE ALAIN MAHEU - BAR CHEZ JESSIE POUR DEMOLITION**

ATTENDU la demande du Bar Chez Jessie représenté par Monsieur Alain Maheu pour la course de démolition qui aura lieu le 13 juillet 1997.

Proposé par Madame Jocelyne Bureau,  
Secondé par Monsieur Lauréat Lessard,  
et résolu que la Municipalité de Saint-Victor n'interdit en aucune façon de faire la course de démolition qui est au 231 Rue Principale. Mais demande qu'après la course que soit nettoyé tous les rebut et déchets laissé dans la rue, sur les terrains avoisinant ainsi que dans les fossés lors de la journée de cette dite démolition.

ADOPTE

49-97

**UNICOOP - MODIFICATIONS**

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance du projet d'UNICOOP de modifier l'élevage et la fosse de Ferme St-Victor sise dans la municipalité de Saint-Victor sur les lots 80-P et 81-P.

ATTENDU que ces rénovations ainsi que toutes les ententes d'épandage relatives à ce projet intervenues entre UNICOOP et les propriétaires de terrains ne contreviennent pas aux règlements municipaux et ne

nuisent en rien au développement de la municipalité.

Proposé par Monsieur Réjean Cliche,  
Secondé par Monsieur Alain Du Sault,  
et résolu que les membres du Conseil municipal  
ont résolu d'approuver le projet d'UNICOOP (9011-5619  
QUEBEC INC.)

ADOPTE

34-97

**MODIFICATION DE NOM DE RUE - RÈGLEMENT NO. 304-93**

ATTENDU la demande faite par la Corporation de  
développement industriel de Saint-Victor pour changer  
le nom de la Rue Industrielle pour la Rue Industrielle  
Nadeau.

Proposé par Monsieur René Veilleux,  
Secondé par Madame Jocelyne Bureau,  
et résolu de modifier le règlement numéro  
304-93 pour changer le nom de la rue Industrielle pour  
qu'elle porte à l'avenir le nom de Rue Industrielle  
Nadeau.

ADOPTE

35-97

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO. 02-97**

La Conseillère, Madame Jeannine Patry, donne avis de  
motion qu'un règlement portant le numéro 02-97 sera  
adopté à une séance subséquente aux fins de modifier le  
règlement numéro 304-93 de la Municipalité de Saint-  
Victor.

LA CONSEILLÈRE

JEANNINE PATRY

Monsieur Victor Bernard se retire de la table du  
Conseil pour prendre en considération la lettre envoyé  
par Monsieur Victor Bernard au sujet de la course de  
démolition au Bar chez Jessie.

Après discussions Monsieur Victor Bernard reprend son  
siège.

36-97

**NOMINATION - INSPECTEUR MUNICIPAL**

Proposé par Monsieur Gaston Lessard,  
Secondé par Monsieur René Veilleux,  
et résolu que Monsieur Léo-Guy Jacques est  
nommé Inspecteur municipal de la Municipalité de Saint-  
Victor.

ADOPTE

37-97

**NOMINATION - GARDIEN D'ENCLOS**

Proposé par Madame Jocelyne Bureau,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
et résolu que Monsieur Léo-Guy Jacques est  
nommé gardien d'enclos pour la Municipalité de Saint-  
Victor.

ADOPTE

38-97

**TRANSFERT DE L'INSPECTION MUNICIPALE EN ENVIRONNEMENT  
ET EN BÂTIMENT AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
ROBERT-CLICHE**

Proposé par Monsieur André Bizier,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,  
et résolu que la Municipalité de Saint-Victor  
confie aux personnes désignées par la  
Municipalité régionale de Comté Robert-Cliche (ci-après  
< le personnel désigné >) la responsabilité de voir  
à l'application de la réglementation municipale  
d'urbanisme, comprenant entres autres les règlements de  
zonage (règlement numéro 91-53 de l'ancienne  
municipalité du village et 217-91 de l'ancienne  
municipalité de paroisse), de lotissement  
(respectivement 91-54 et 218-91) et de construction  
(respectivement 91-55 et 220-91). La Municipalité  
confie de plus au personnel désigné la responsabilité  
d'émettre les permis et certificats tels qu'indiqués  
dans les précédents règlements et prescrits dans les  
règlements sur les permis et certificats (91-56 et 221-  
91) ainsi que dans les règlements relatifs à certaines  
conditions du permis de construction (91-57 et 219-91).

La Municipalité confie aussi au personnel désigné la  
responsabilité de voir à l'application du règlement sur  
l'évacuation et le traitement des eaux usées des  
résidences isolées (Q-2,r 8). La municipalité se  
réserve cependant le droit d'émettre des permis de  
construction pour les objets suivants : agrandissement,

rénovation, réparation, ajout d'un mur

ou de toute autre partie (à l'exception d'une chambre < coucher), et pour toute construction d'un bâtiment secondaire ou accessoire.

ADOPTE

39-97

**PARALYSIE CEREBRALE - PARTICIPATION FINANCIÈRE**

ATTENDU la demande d'aide financière faite par la paralysie cérébrale pour leur campagne de financement.

Proposé par Monsieur Réjean Cliche,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,  
et résolu de verser la somme de 87,00 \$ à la Paralysie cérébrale pour leur campagne de financement pour l'année 1997.

ADOPTE

40-97

**DEMANDE A COGECO CABLE**

ATTENDU la demande de plusieurs citoyens de Saint-Victor qui habitent du numéro civique 435 route 108 est à 555 route 108 est pour avoir le câble.

Proposé par Monsieur Gaston Lessard,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
et résolu que la Municipalité de Saint-Victor appui les demandes faites par des citoyens pour avoir le câble sur le Route 108 Est et recommande à Cogéco Câble de faire l'installation.

ADOPTE

41-97

**ACCEPTATION DU PROJET - FERME BERJANO**

Considérant que nous avons pris connaissance du projet soumis par Ferme Berjano Inc. au Ministère de l'Environnement et de la Faune portant N/Réf.: 7710-12-01-06755-06-1136530 qui se décrit comme suit:

Construction d'une porcherie située sur le lot P-275 juste côté de la porcherie déjà existante, tel qu'indiqué sur la carte cadastrale ci-jointe.

Le cheptel de l'entreprise après la réalisation du projet sera de 48.6 unités animales laitières et de 170.0 unités animales porcines.

Les fumiers, sous forme liquide, seront entreposés dans 2 fosses dont l'une déjà existante située sur le lot P-315 proximité de la grange-étable et une nouvelle fosse sera construite sur le lot P-275 à l'arrière de la nouvelle porcherie.

Les fumiers seront épanchés sur les lots P-275 - 312 - 313-A - P-315 - P-316 - P-317 - P-318 - 319 - 309 - 310 et 311 desservis par le chemin de ferme du propriétaire et sur le lot 279 situé à environ 1/2 kilomètre des lieux d'entreposage en empruntant le Rang 3 Nord.

Considérant que le projet est situé dans une zone verte et qu'aucune zone non-agricole, résidentielle, commerciale ou mixte, et qu'aucun autre élément sensible tel que marais, tourbières, zone ou équipements récréatifs, zone ou équipement touristique, prises d'eau, zone de recharge de nappe phréatique, ne sont situées dans un environnement de 1.5 kilomètres du lieu du projet.

Considérant que le projet ne contrevient en aucun cas au règlement municipaux.

Proposé par Monsieur Lauréat Lessard,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,  
et résolu d'appuyer le projet dans son ensemble et d'en recommander l'acceptation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Faune.

ADOPTE

42-97

**DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS INDUSTRIELLES PAR LES TEXTILES DU-RÉ LTÉE**

ATTENDU que l'industrie < LES TEXTILES DU-RÉ LTÉE > est une industrie implantée à Saint-Victor, dans le parc industriel ;

ATTENDU que cette industrie fonctionne à pleine capacité, elle utilise actuellement tous ses espaces disponibles. Cette industrie compte actuellement 110 employés à temps plein ;

ATTENDU qu'actuellement, il n'y a pratiquement plus de place disponible pour implanter une nouvelle industrie puisque les terrains sont déjà presque tous occupés par les deux industries, soit celle de LES TEXTILES DU-RÉ LTÉE et celle de vibre de verre <Deflex> ;

ATTENDU que l'industrie LES TEXTILES DU-RÉ LTÉE désire se préparer pour un éventuel agrandissement ou encore pouvoir utiliser le terrain pour des services connexes à ceux qu'elle exploite ou encore pouvoir aliéner du terrain en vue de l'implantation de nouvelles industries puisqu'il n'y a plus d'espace disponible actuellement dans le < parc industriel >;

ATTENDU de plus que l'industrie LES TEXTILES DU-RÉ LTÉE songe aussi éventuellement à faire une sortie pour les camions (ou <vans>) de transport du côté nord-est de l'industrie, ce qui faciliterait grandement l'achalandage des camions (ou <vans>) ;

ATTENDU que tous ces projets seraient réalisables dans l'espace de terrain que l'industrie LES TEXTILES DU-RÉ LTÉE a acquis de Gaston Bernard, en 1994 ;

ATTENDU que la municipalité désire appuyer le projet de l'industrie LES TEXTILES DU-RÉ LTÉE qui ne peut être que bénéfique en tous points pour préserver et créer peut-être encore de nouveaux emplois dans cette municipalité ;

ATTENDU que tout le secteur environnant n'offre aucun potentiel agricole ;

ATTENDU que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité, au règlement de contrôle intérimaire, au schéma d'aménagement ou à tout document complémentaire.

Proposé par Monsieur Alain Du Sault,  
Secondé par Madame Jocelyne Bureau,  
et résolu d'appuyer la demande d'autorisation à être présentée par LES TEXTILES DU-RÉ LTÉE pour tous les motifs mentionnés ci-dessus.

ADOPTE

43-97

**DON A LA MAISON DES JEUNES - COURS R.C.R.**

Proposé par Monsieur Réjean Cliche,  
Secondé par Monsieur René Veilleux,  
et résolu qu'un montant de 100,00 \$ soit accordé à la Maison des jeunes pour suivre un cours de R.C.R.

ADOPTE



**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Victor Bernard,  
 Secondé par Monsieur Christian Roy,  
 et résolu que les comptes suivants sont  
 adoptés pour paiement :

|       |                                      |          |    |
|-------|--------------------------------------|----------|----|
| 50    | Garage Henri-Luc Veilleux            | 56,86    | \$ |
| 51    | Ferme Fernand Plante                 | 131,05   | \$ |
| 52    | ICG Propane                          | 109,39   | \$ |
| 53    | Presse Commerce                      | 153,84   | \$ |
| 54    | Superior Propane                     | 156,80   | \$ |
| 55    | Garage Marc Bureau                   | 147,58   | \$ |
| 57    | Les Appareils Electronique St-Victor | 10,25    | \$ |
| 58    | Wilson et Lafleur                    | 38,52    | \$ |
| 59    | Moto Pro                             | 54,58    | \$ |
| 60    | Arboriculture de Beauce              | 185,18   | \$ |
| 61    | Magasin Coop                         | 116,84   | \$ |
| 62    | Formiciel                            | 785,15   | \$ |
| 63    | Québec téléphone                     | 22,68    | \$ |
| 64    | Québectel Mobilité                   | 31,51    | \$ |
| 65    | Pièces Universelles                  | 176,33   | \$ |
| 66    | Garage Veilleux et Fils              | 95,72    | \$ |
| 67    | Formules d'affaires CCL              | 487,66   | \$ |
| 68    | Garage Agricole Alain Bolduc         | 24,35    | \$ |
| 69    | Extincteurs Kaouin                   | 43,87    | \$ |
| 70    | Garage Gilles Roy                    | 448,89   | \$ |
| 71    | Mines Seleine                        | 2 360,65 | \$ |
| 72    | Royal Mat                            | 36,47    | \$ |
| 73    | Pièces Denis Roger Ltée              | 843,27   | \$ |
| 74    | Beauce Chaîne                        | 223,81   | \$ |
| 75    | Gaétan Jacques Electrique            | 85,93    | \$ |
| 76    | Centre Electrique de Beauce          | 947,34   | \$ |
| 77    | Ass. des chefs d'incendie            | 142,44   | \$ |
| 78    | DEBB                                 | 91,11    | \$ |
| 79    | G. Guillemette et Fils               | 90,30    | \$ |
| 80    | Mobilair                             | 143,58   | \$ |
| 81    | Inprotec                             | 2 558,29 | \$ |
| 82    | C.R.S.B.P.                           | 7 325,83 | \$ |
| 83    | Biolab Laboratoires Inc.             | 63,93    | \$ |
| 84    | Alliance Coop                        | 6 087,40 | \$ |
| 85    | Groupe CS                            | 529,89   | \$ |
| 86    | M.R.C. Robert-Cliche                 | 360,00   | \$ |
| 11318 | Fortin Gagné Mercier                 | 3 142,26 | \$ |
| 11319 | R.J. Dutil                           | 4 508,67 | \$ |
| 12214 | Atelier d'usinage L.B.               | 28,25    | \$ |
| 87    | Réjean Cliche                        | 20,00    | \$ |
| 88    | Gaston Lessard                       | 15,00    | \$ |
| 89    | Alain Du Sault                       | 20,00    | \$ |

ADOPTE

**LEVÉE DE LA SEANCE**

Proposé par Monsieur Lauréat Lessard,

Secondé par Monsieur René-Yves Desjardins,  
et résolu que la séance est levée.

ADOPTE

LE MAIRE

LE SECRETAIRE TRESORIER

BENOIT PREVOST

MARC BELANGER